



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-105

Budget supplémentaire 2022 budget eau (Finances)

7.12

Rapporteur : Aissa HIRTI

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	8
Votants	38

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était absente non excusée

Lucie BROTON

Pouvoirs

Jean-Michel POISSON donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Fouzia KAMAL donne procuration à Josette PHILIPPE, Mariam CISSE donne procuration à Sébastien LEROUX, Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Amber NIAZ donne procuration à Silvia COUSIN, Huguette POISSON donne procuration à Caroline VABRE, Nicola CARNEVALE donne procuration à Jacques ALIM, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312.1 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2021 adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2022 ;

Vu le Compte Administratif de la Ville de Dreux pour l'exercice 2021 approuvé par délibération du Conseil municipal du 29 juin 2022 ;

Vu le projet de Budget Supplémentaire proposé par Monsieur le Maire de Dreux pour l'exercice 2022 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

- en section d'exploitation en recettes et en dépenses pour : **280 020,38 €**
- en section d'investissement en recettes et en dépenses pour : **429 233,28 €**

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Aissa HIRTI,

AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 8 voix contre

- **APRÈS EN** Adopte le budget supplémentaire du budget annexe eau pour l'exercice 2022 équilibré comme suit :

- en section d'exploitation en recettes et en dépenses pour : 280 020,38 €
- en section d'investissement en recettes et en dépenses pour : 429 233,28 €

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le 30 juin 2022

 Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET